

**DOSSIER DE PRESENTATION  
JOURNEES NATIONALES DES PRISONS  
25 au 30 NOVEMBRE 2013**



**Contact : Pour le collectif JNP, Marine BOUDIER,  
Association Enjeux d'Enfants Grand Ouest : 02.99.65.19.19**

**L'ensemble des ces manifestations est organisé avec le soutien de la Ville de  
Rennes**

## Qui ?

Le groupe national de concertation prison (GNCP) réunit, depuis bientôt dix ans, les représentants nationaux d'associations et des aumôneries de prison, afin d'échanger sur un certain nombre de préoccupations communes autour de l'univers carcéral.

Chaque année, s'inspirant de la proposition du groupe national, le collectif d'associations rennaises intervenant auprès des personnes détenues et de leurs familles organise des événements durant la semaine nationale des prisons, fin novembre.

## Membres du collectif rennais



(Maisons Ti Tomm et Arc en Ciel),



L'Aumônerie catholique



**Secours Catholique**  
Réseau mondial Caritas

Et l'A.J.U. (Aide Juridique d'Urgence)

Interviennent également en détention à Rennes : les aumôneries protestantes et des représentants du culte musulman, la CIMADE

## Pourquoi ?

L'objectif est de sensibiliser le grand public aux problématiques touchant à l'incarcération, sa réalité, les difficultés liées à la situation d'emprisonnement, ses répercussions sur la personne détenue et sa famille.

Ce sujet, encore difficile à aborder, doit devenir une véritable question citoyenne, et c'est en ce sens que le collectif œuvre depuis plusieurs années.

Cette année, différentes actions sont menées afin de toucher un public varié.

## Quoi ?

Chaque année, une thématique est définie par le groupe JNP au niveau national. En 2013, le thème retenu est :

« La santé à l'épreuve de la prison ? »

Différents axes ont été définis et proposés aux délégations régionales.

Le collectif rennais a décidé d'axer les événements organisés autour d'une question principale : « Soigner en prison ? ».

# LES EVENEMENTS ORGANISÉS

## 1. Le samedi 23/11/13, entre 11h et 13h:

Distribution de tracts annonçant les événements et parlant des associations et du thème annuel, échanges avec les passants: place Sainte Anne, place des Lices et place de la Mairie.

## 2. Le mardi 26/11 et toute la semaine précédant les JNP:

**Interventions** pour sensibiliser les lycéens sur le sujet carcéral, en lien avec les programmes scolaires en cours et en partenariat avec l'établissement et le(s) professeur(s).

- le mardi 26/11 au collège de Cleunay, dans le cadre d'une journée "temps fort", durant laquelle les classes concernées auront pu se rendre à l'Antipode le matin pour visionner le film "Le déménagement" de Catherine RECHARD. Interventions du GENEPI et d'Enjeux d'Enfants, l'après midi en demi-classes.

- tout au long de la semaine, interventions en binômes "mixtes" (toutes les associations du collectif étant concernées) au lycée Bréquigny, en demi classes.

## 3. Le mardi 26/11 de 19h à 20h30:

**Rencontre - débat avec les associations GENEPI et Brin de Soleil**, à la bibliothèque des Champs Libres (pôle Vie du Citoyen - Mezzanine).

Thème: "Au-delà des murs, comment maintenir le lien des personnes détenues avec l'extérieur?"

Réservation : Les rencontres et débats sont en accès gratuit, dans la limite des places disponibles.

## 4. Le jeudi 28 novembre à 19h:

**Table ronde organisée sur le thème : « Soigner en prison ? »**

**Intervenants:**

- Anne Henry, Chef de service du SMPR, médecin psychiatre
- Un représentant de l'Administration Pénitentiaire au niveau interrégional (Mme Claire Garnier ou Mme Pondaven)
- Le Dr Petiau, responsable du service U.C.S.A. du centre pénitentiaire de Rennes - Vezin

**Lieu :** Campus médical de l'université de Rennes 1, amphi A plan en page suivante)

En partenariat avec l'association étudiante AAEMR\*



*\*L'AAEMR compte une quarantaine de membres et défend, que ce soit au local ou au national les intérêts des étudiants; ils font en sorte d'améliorer / de faciliter leur scolarité souvent difficile et très prenante, en organisant des actions de prévention, de dons du sang notamment; mais aussi la gestion des départs/arrivées ERASMUS et l'organisation de stages hospitaliers dans différents pays du monde.*

L'objectif de cette table ronde est de donner un aperçu des problématiques liées à la question des soins dans et hors milieu carcéral, sur les deux facettes de la santé mentale et de la santé somatique autour des grands thèmes suivants :

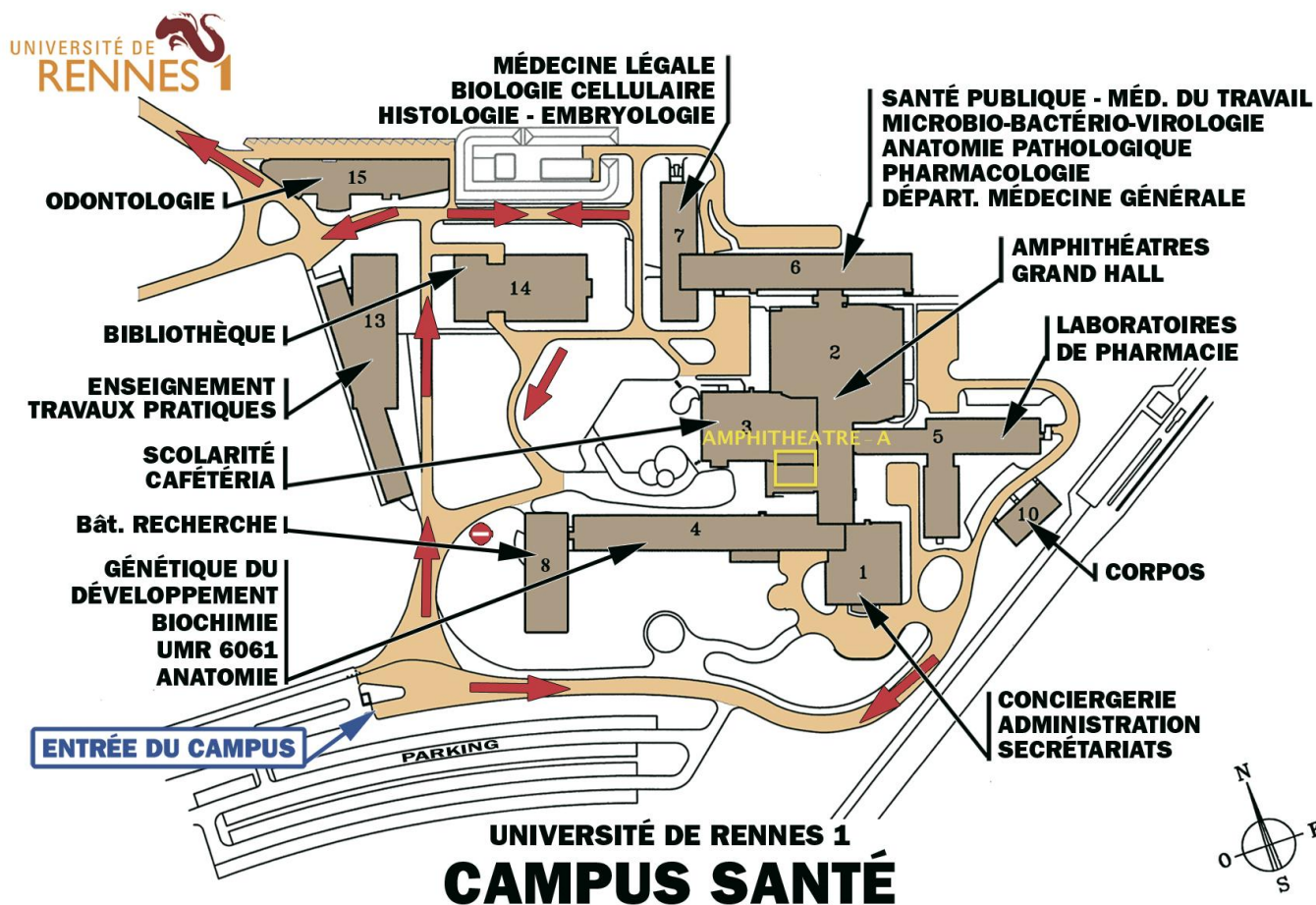
1. Fonctionnement du système de santé en Prison : quelles sont les structures de soin en place en Ile et Vilaine, et notamment les nouvelles? UHSA, UHSI, nombre de places...
2. Conséquences de la détention sur la santé
3. Le détenu malade
4. La prison : Lieu de prises de risques ?
5. La prévention (suicide, toxicomanie)
5. Politique de l'administration pénitentiaire en matière de soins.

La table ronde permettra à chacun de s'exprimer, d'échanger avec les autres intervenants, mais aussi avec la salle.

**Public attendu :** étudiants, membres associatifs et grand public (distribution préalable de tracts place de la Mairie, etc... + diffusion medias : Ouest France, 20 minutes, le Rennais...)

**Animateur :** Ramon Perez, membre du collectif rennais JNP, ancien animateur radio (Radio France)

## Plan du campus pour la table ronde du jeudi 28 novembre



### Accès à la faculté de Médecine

Université de Rennes 1  
 Faculté de Médecine  
 2 Avenue du Professeur Léon Bernard  
 35043 Rennes cedex

Accès au Campus Santé :

**En métro:** Prendre le métro ligne A vers "J. F. Kennedy". Descendre à la station "Villejean Université".

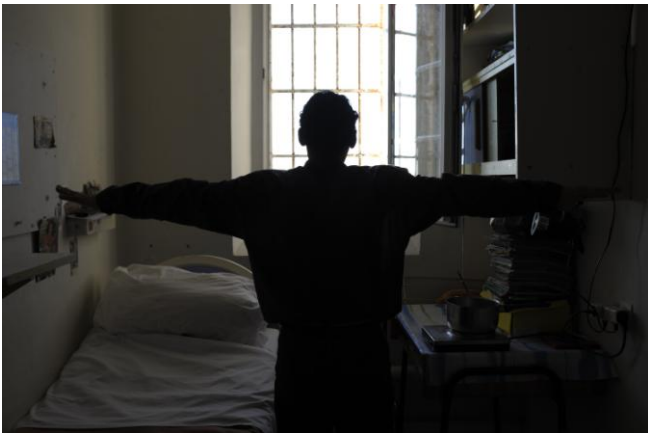
**En voiture:** lien vers le site de la faculté de médecine, où vous pouvez trouver en bas de page un lien vers Google Map:  
<http://www.medecine.univ-rennes1.fr/themes/localisation/>

- **Projections aux Champs Libres:** en marge de la programmation du collectif, dans le cadre de ces 20èmes Journées Nationales des Prisons, mais aussi du mois du Film documentaire (en partenariat avec l'association Comptoir du Doc), il est également à noter que les Champs Libres organisent des projections de documentaires en lien avec le thème carcéral.

- MARDI 5 À 18H30

**À l'ombre de la république**

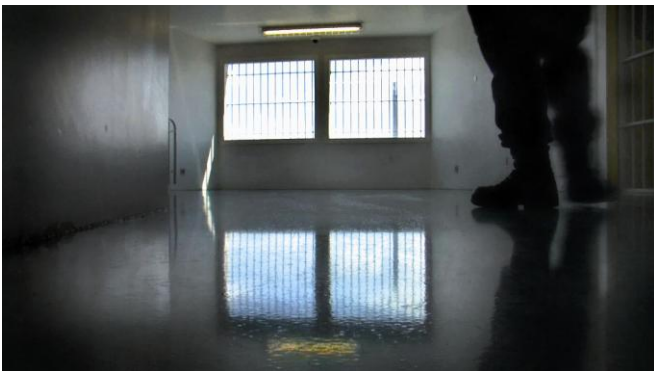
de Stéphane Mercurio (France, 2011, 100 min, Iskra)



- MARDI 12 À 18H30

**Le déménagement**

de Catherine Rechart (France, 2012, 54 min, Candela Productions)



- MARDI 19 À 18H30

**À côté**

de Stéphane Mercurio (France, 2007, 92 min, Iskra)



**Lieu:** Bibliothèque - pôle Art, Société, Civilisation - La chambre noire - niveau 5

**Projections gratuites, sur réservation** au 02 23 40 66 00 (attention la jauge de la salle La Chambre Noire est de 15 places).

**Pour en savoir plus** sur ces trois documentaires (lien vers le programme du Mois du film documentaire sur le site de l'association Comptoir du Doc):

[http://www.comptoirdudoc.org/sites/default/files/page/2012/03/programme\\_mois\\_du\\_doc\\_2013\\_ille\\_et\\_vilaine.pdf](http://www.comptoirdudoc.org/sites/default/files/page/2012/03/programme_mois_du_doc_2013_ille_et_vilaine.pdf)

# La santé en prison : quelques éléments de compréhension

**Lors de leur entrée en prison, les personnes incarcérées sont en moins bonne santé que la population française.**

**Prévalence élevée de plusieurs pathologies:**

VIH  
hépatites virales  
tuberculose  
santé bucco dentaire  
addictions  
santé mentale  
suicide  
handicap

C'est une population ayant eu peu accès à la prévention et aux soins et dont la précarité sociale est élevée en raison de son faible niveau d'éducation et du fait que 20 % de la population est d'origine étrangère.

**Une fois en prison, la santé des personnes détenues se détériore:**

- Par l'incarcération
- Par une mauvaise prise en charge des soins
- Par l'évolution démographique des personnes détenues

**Quelques chiffres clés sur la santé en détention, ministère de la Justice (1er janvier 2012):**

2 447 personnels de santé (agents du ministère de la Santé)  
178 unités de consultations et de soins ambulatoires (UCSA)  
7 unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI) implantées dans les CHU pour les hospitalisations programmées de plus de 48 heures  
26 services médico-psychologiques régionaux (SMPR)  
152 secteurs de psychiatrie

**La préhistoire de la médecine en milieu pénitentiaire n'a pas 20 ans**

Précédemment placée sous tutelle judiciaire la médecine en milieu pénitentiaire ne passe sous tutelle sanitaire qu'en 1994 lors de la promulgation de la loi relative à la santé publique et à la protection sociale des détenus. Elle dispose que chaque établissement pénitentiaire doit être lié par convention à un établissement hospitalier de proximité et permet le développement d'unités de consultations et de soins ambulatoires détachées de l'hôpital pour exercer au sein de la prison. Une personne détenue n'a pas le choix du médecin qui l'examine ou la soigne.

La loi du 4 mars 2002 prévoit que lorsqu'il est établi qu'un condamné est atteint d'une pathologie engageant le pronostic vital, ou que son état de santé est durablement incompatible avec le maintien en détention, il peut bénéficier d'une suspension de peine, elle n'est que très rarement appliquée.

**Quelques repères historiques**

Prison -Asile / Prison -Hospice / Prison -Hôpital

1945 – Accord du 22 mai 1945 entre la Croix Rouge française CRF et l'administration pénitentiaire pour la constitution d'un service d'infirmières CRF dans chaque établissement.

1946 – Création par l'Administration Pénitentiaire de son propre corps d'infirmières pénitentiaires

1986 – Décret du 14 mars – Des services médico-psychologiques régionaux (SMPR), qui dépendent des hôpitaux publics sont implantés dans des établissements pénitentiaires.

1987 – Loi du 22 juin relative au service public pénitentiaire prévoit la possibilité de déléguer

au secteur privé différentes missions, dont la santé, au sein des établissements pénitentiaires.

1990 des Sociétés privées vont recruter médecins et personnel médical pour travailler dans les prisons du programme 13 000.

1993 – Le rapport du Haut comité de santé publique met en évidence l'insuffisance et le manque d'adaptation des réponses de l'Administration Pénitentiaire aux problèmes sanitaires de la population carcérale (Rapport GENTILINI).

1994 – Loi du 18 janvier relative à la santé en prison, elle prévoit le transfert au service public hospitalier de la responsabilité des soins en prison. Création des Unités de Consultation et de Soins Ambulatoires (UCSA).

2000 – Publication du livre de Véronique VASSEUR « Médecin chef à la prison de la Santé ». Création à l'Assemblée Nationale et au Sénat de commissions parlementaires. Rapport du Sénat : « Prisons : une humiliation pour la République ».

2002 – Loi du 4 mars relative aux droits des malades. Une suspension de peine peut être ordonnée pour les condamnés atteints de pathologies graves. Loi du 6 juin 2002 d'orientation pour la Justice prévoit la création d'unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) mi hôpitaux, mi prisons.

2009 – Loi pénitentiaire du 24 novembre prévoit le droit au secret médical, la garantie d'une qualité des soins équivalente pour les détenus à celle des personnes libres.

2010 – 13 mai 2010, ouverture à Lyon de la première unité hospitalière spécialement aménagée. 8 autres UHSA sont prévues (capacité total 700 à 750 lits)

## **Handicap et prison**

- Une personne détenue sur deux souffre soit de troubles du comportement ou de l'orientation dans le temps ou l'espace, soit d'une incapacité, difficulté, voire impossibilité à réaliser des actes élémentaires de la vie quotidienne, telle que s'habiller, se laver, parler...
- 2,4 % étaient titulaires d'une allocation pour adulte handicapé.
- 3,3 % étaient invalides.

## **Psychiatrie et prison**

- 27 % des personnes incarcérées souffrent de troubles psychotiques aigus.
- 45 % des personnes incarcérées présentent des états dépressifs graves.

## **Les personnes âgées en prison**

- Dimension internationale : Dans la plupart des pays industrialisés, la proportion de personnes détenues âgées augmente, à tel point qu'à l'horizon 2030, aux Etats-Unis, une personne détenue sur 3 aura plus de 55 ans.
- Dimension nationale : Au 1er janvier 2012, 2 565 personnes de plus de 60 ans étaient incarcérées soit 3,9% de la population pénale.

## **Le suicide en prison**

- Le taux de suicide est 4 à 7 fois plus parmi les personnes incarcérées que dans le reste de la population. Tous les 3 jours en moyenne, quelqu'un met fin à ses jours au sein de la détention.
- Les nouveaux établissements, de part le caractère particulièrement déshumanisant de la gestion de la détention, sont tout autant concernés. Ainsi, la prison de Lyon Corbas pourtant ouverte en 2009 a été en 2012 la prison la plus « suicidogène ».
- Une étude sur le suicide dans les prisons Françaises montre que le taux de suicide a quintuplé en 50 ans. Certaines périodes sont particulièrement « suicidogènes » :
  - les premiers jours de détention, où la personne détenue souffre du choc carcéral
  - les passages au mitard -où les suicides sont encore 7 fois plus nombreux que dans le reste de la détention;
  - les périodes de fête notamment à la fin de l'année (le 24 et 31 décembre) ;
  - les périodes précédant le jugement.